



Violence rituelle : défaillances de la justice dans 50 affaires – émission à l'occasion d'Halloween



La magie noire, le culte satanique et la violence brutale sont aujourd'hui omniprésents dans l'art, la musique et les médias sociaux. Mais qu'en est-il des témoignages courageux des survivants de violences rituelles sataniques ? Depuis des décennies, de nombreuses victimes attestent que des réseaux d'agresseurs appartenant à l'élite ne reculent ni devant les abus sur mineurs, ni devant la torture la plus cruelle, les meurtres et le cannibalisme. Les survivants dénoncent une faillite de la justice mondiale et montrent qu'aucune condamnation définitive n'est prononcée – voir l'affaire Epstein. Ceux qui dénoncent sont persécutés, discrédités dans les médias ou même assassinés. Selon des témoins, des juges influents, des procureurs et des autorités policières occupant des postes stratégiques protègent les auteurs et non les victimes. Kla.TV documente, à titre représentatif, 50 témoignages qui révèlent la faillite concrète de la justice. Il est temps de procéder à une enquête approfondie et à une remise à neuf !

Toutes les déclarations contenues dans le film suivant sont basées sur des rapports d'expérience de victimes et de témoins - mais aussi d'experts de divers domaines - que nous transmettons dans leurs propres termes. Kla.TV sert de porte-parole à ces personnes qui sans cela n'ont pas de plate-forme dans les médias, mais Kla.TV n'est pas responsable de leurs déclarations.

Avertissement : Interdit au moins de 18 ans.

Vous regardez le clip « Petal » d'Ariana Grande, sorti à l'été 2026. Au bout de deux mois, la vidéo totalise déjà 34 millions de vues Ariana Grande décapite quatre personnes à la tronçonneuse. Des membres sectionnés tombent au sol. On la voit continuer à scier les gens. Des doigts sectionnés gisent sur le sol. Le sol est couvert d'éclaboussures de sang. Ariana a remporté 435 prix et a été nominée 957 fois. Ses meurtres de sang-froid sont célébrés et mis à l'honneur dans le clip.

Dans un clip vidéo des superstars mondiales Kanye West et Jay-Z, un garçon est éventré par des vampires ; des cadavres sont suspendus à des cordes, traînés sur le sol et gisent un peu partout [« Monster » Kanye West & Jay-Z | août 2010]. On fait comprendre qu'un cadavre est découpé à la tronçonneuse. Une femme morte est allongée sur le canapé derrière Jay-Z, et deux femmes mortes sont allongées dans le lit à côté de Kanye West. Dans une séquence, on le voit tenir une tête coupée dans sa main. Des prisonniers hurlent. Kanye West a remporté 273 récompenses sur 794 nominations. Au cours de sa carrière, Jay-Z a remporté 278 récompenses pour 581 nominations – chiffres de 2026. Post Malone poignarde toute une série de personnes dans son clip « Rockstar » [septembre 2017]. Malone a reçu un disque de diamant aux États-Unis pour cette chanson sanglante, qui s'est classée n° 1 dans le monde entier. Tout au long du clip, on assiste à un véritable

carnage et il est sans cesse inondé de sang. Post Malone a lui aussi été nommé 243 fois et a remporté 58 prix.

[Ivo Sasek] [Rassemblement prophétique 2008 | Ivo Sasek, fondateur de Kla.TV]. « C'est le début d'une révolution occulte. C'est le début d'une révolution magique. C'est le début d'une transformation de l'humanité.

Et je voudrais dire que cette ère magique a déjà commencé [Forum économique mondial de Davos | 19-23 janvier 2026] [Jeu Xbox | Doom : The Dar]. En direct, la vague occulte est mise en avant comme jamais auparavant : tu peux découvrir la magie noire à la télévision. Il y a 20 ans déjà, on comptait plus de 10 000 cercles de sorcières, rien qu'en Angleterre. Aujourd'hui, on en dénombre 30 000, 40 000 ou 50 000 dans un seul pays. Et ces chiffres, seulement pour les cercles de sorcières [un trio de sorcières accomplit des rituels sur scène]. Il y a des occultistes à chaque coin de rue, tu comprends. »

Un membre du Conseil fédéral suisse visite le « train fantôme artistique » du Musée Tinguely, où on peut voir des croix de Satan renversées, des crânes et des têtes coupées qui hurlent, tenues par les cheveux. Les médias couvrent l'événement. La tête coupée, tenue par les cheveux, est également considérée comme un symbole maçonnique du 9e grade. Le train fantôme artistique est accessible aux enfants à partir de 5 ans.

[Ivo Sasek] [Rassemblement prophétique 2008 | Ivo Sasek, fondateur de Kla.TV] « Tu peux tout voir : comment des forces de manipulation, bien au-delà des capacités humaines normales, sont à l'œuvre. »

Dans le clip de la chanson « Another Brick in the Wall » de Pink Floyd, on voit des enfants passer dans un hachoir à viande. Pink Floyd est l'un des groupes de rock les plus célèbres et les plus influents de l'histoire de la musique. On voit comment les enfants sont dressés et conditionnés. Quelle que soit l'interprétation que l'on donne au clip musical, le thème central est que les enfants sont passés au hachoir à viande.

[Meghan Fox] « Mais oui, il nous arrive de consommer le sang les uns des autres, uniquement à des fins rituelles. »

[Ivo Sasek] [Rassemblement prophétique 2008 | Ivo Sasek, fondateur de Kla.TV] « Et je vais maintenant dire quelque chose en toute conscience ; que ceux qui me persécutent l'entendent, que la justice l'entende, que tout le monde l'entende. Ce qui est actuellement diffusé à la télévision allemande, c'est le début du terrorisme occulte. »

C'est à nouveau Halloween – avez-vous aussi l'impression que les excentricités s'intensifient chaque année ?

Un coup d'œil aux vitrines révèle une prolifération de costumes et d'accessoires hideux, n'est-ce pas ? Et les chiffres d'affaires du commerce de détail en disent long : pour 2025, le chiffre d'affaires a été estimé à plus de 500 millions d'euros. Cela représente une hausse de plus de 60 % par rapport à 2019.

Ce n'est pas étonnant, car Halloween fait désormais l'objet d'une promotion très intense. Heidi Klum, surnommée la « reine de l'horreur », fait chaque année la promotion de ses soirées d'Halloween avec un grand retentissement médiatique et pose dans des costumes extrêmement élaborés, comme celui de Méduse en 2025, influençant ainsi des millions de personnes. En 2026, elle a lancé le tout premier calendrier d'Halloween au monde,

comportant 31 petites fenêtres à ouvrir jusqu'à la grande fête. Mais ce n'est pas tout : on pouvait également gagner une invitation à leur soirée d'Halloween à New York.

D'autres campagnes publicitaires ont également atteint un nouveau niveau cette année. Le groupe Coca-Cola a produit un clip animé très élaboré intitulé « L'univers de Fanta ». Il y met en scène quatre figures classiques de l'horreur, chacune associée à une canette à collectionner. L'un de ces archétypes de l'horreur est FRNX. Un monstre, mi-humain, mi-retombées radioactives, mi-machine. Il s'améliore lui-même grâce à des technologies venues du monde entier et incarne le remix ultime de l'humanité. Il est électrique, mort-vivant et connecté. Une fois de plus, le transhumanisme est ainsi rendu acceptable. Mais Loïs Sasek a très clairement démontré, dans ses séries « La secte du sang 1 à 3 » et « 1 024 survivants d'abus rituels sataniques », qu'Halloween ne sert pas seulement à rendre le transhumanisme acceptable, mais surtout à banaliser le satanisme. Dans cette série d'émissions, des centaines de survivants confirment ce que le célèbre sataniste Aleister Crowley admet ouvertement, à savoir que les sacrifices d'enfants et les rituels magiques impliquant la violence et le sang jouent un rôle majeur dans le satanisme [Le sataniste Aleister Crowley | Livre « La magie en théorie et en pratique », tome 4, pages 87 et 88].

Le satanisme et la violence rituelle qui y est associée ne sont pas inconnus du grand public. Au début des années 2000, les premiers témoignages de survivants de violences rituelles sataniques ont été diffusés dans les médias publics [Satanisme, cannibalisme et sacrifices humains en Allemagne | Reportage de la ZDF - 2002]. En 1996 [Höllenleben - Abus rituels en Allemagne | Film de Liz Wieskerstrauch], le Bundestag allemand a même mis en place une commission d'enquête [Groupe de travail spécial mis en place par le Bundestag allemand ou un parlement régional pour clarifier des questions complexes] sous le nom de « sectes et groupes psychologiques », qui a également enquêté sur le domaine des « abus rituels dans les cultes satanistes ».

Mais où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les médias traditionnels et les réseaux sociaux ne se contentent pas de promouvoir Halloween, mais aussi le satanisme, qui occupe une place de plus en plus importante dans le monde de l'art. C'est notamment par le biais de l'industrie du divertissement que le terrorisme occulte, tel qu'Ivo Sasek l'avait déjà prédit en 2008, s'est massivement imposé. Dans des séries de films comme « Maléfique », le spectateur est confronté à la magie noire, tandis que dans des clips musicaux, notamment ceux d'Ariana Grande ou de Post Malone, la violence satanique est ouvertement glorifiée et acclamée par un public de plusieurs millions de personnes. C'est ainsi que le satanisme en vient à être toléré comme quelque chose de normal. Depuis longtemps déjà la télévision publique ne relate plus avec indignation la violence liée aux rituels sataniques ; au contraire, ces crimes sont minimisés depuis des années à l'aide de termes tels que « Satanic Panic » et le « syndrome des faux souvenirs » sont banalisés depuis des années.

Et pourtant, la violence liée aux rituels sataniques n'est pas un phénomène marginal ni quelque chose qui ne concernerait qu'une poignée de personnes. Kla.TV a recueilli les témoignages les plus effroyables de 1 103 survivants, qui font tous état de tortures des plus brutales, de meurtres, de cannibalisme et bien d'autres horreurs encore. Bien que les auteurs et les lieux des faits soient connus depuis des décennies grâce à de nombreux témoignages, il n'y a pratiquement jamais de condamnations judiciaires. Et nos codes pénaux ne prévoient toujours pas d'infraction pénale relative aux actes de violence rituels. En réalité, tout le monde devrait se poser la question suivante : pourquoi y a-t-il si peu de décisions de justice ? Au contraire, d'innombrables personnes concernées rapportent n'avoir reçu aucune aide de la part de la police et de la justice.

Dans l'émission d'aujourd'hui, Kla.TV examine ces questions de plus près. Des victimes et

des témoins décrivent de manière crédible ce qui se passe réellement dans la pratique. À cette occasion, nous avons préparé pour vous un compte à rebours comprenant 50 cas.

N° 50 : Sammy Woodhouse

Pour commencer, donnons la parole à Sammy Woodhouse dans notre compte à rebours. Elle fait partie des nombreuses victimes d'abus au Royaume-Uni et est devenue militante. En 2013, elle s'est adressée au Times et a ainsi contribué de manière décisive à mettre au jour l'ampleur considérable et la manière dont les enfants ont été exploités sexuellement dans la ville anglaise de Rotherham. Dans le cadre de ces crimes, il a été prouvé que des professionnels - police, élus locaux, agents des administrations - avaient dissimulé des faits et fait preuve de négligence.

Nous allons maintenant écouter un entretien réalisé par Vox Populi Media avec Sammy Woodhouse. Cette interview fait suite à la publication d'un rapport sur l'enquête indépendante consacrée aux « grooming gangs », c'est-à-dire ce qu'on appelle les « gangs de violeurs ». Cette enquête indépendante a été lancée par le député Rupert Lowe, car aucun organisme public n'avait mené d'enquête.

[Interviewer :] « Que s'est-il passé, et qu'avez-vous découvert au cours de cette enquête qui a duré un an ? »

[Sammy Woodhouse] « Il est apparu que des enfants, aussi bien des filles que des garçons, ont été pris pour cible par des gangs d'hommes dans tout le Royaume-Uni ; mais des femmes sont également impliquées. Les enfants ont été manipulés, maltraités, violés, torturés, victimes de traite, assassinés, criminalisés, accusés, des filles mises enceintes. Et les professionnels ne se sont pas contentés de fermer les yeux. Ils ont directement participé au viol de certains enfants. Et certains éléments qui nous ont été rapportés lors de nos auditions et à travers les éléments de preuve montrent qu'il ne s'agissait pas uniquement de satisfaction sexuelle. Il s'agissait de déshumaniser complètement ces enfants et de les humilier. La torture, c'est... C'est tout simplement horrible ce que ces enfants ont enduré. (...)

Une autre enfant a dû subir la traite des êtres humains pendant dix ans. Elle a été filmée, victime de chantage, emmenée dans des « Chambres rouges » [salles de torture sur le Darknet] et a assisté à des viols impliquant des animaux ainsi qu'aux meurtres d'autres jeunes filles. Elle a reçu une réponse favorable de la part du Mécanisme national d'orientation [NRM = National Referral Mechanism / Ce mécanisme constitue un cadre de coopération entre les autorités et les acteurs de la société civile dans les affaires de traite des êtres humains.]

Pourtant, malgré tout cela, elle n'a reçu que très peu de soutien et vit avec un traumatisme auquel elle doit faire face au quotidien. »

[Interviewer] « Est-ce un phénomène courant ? »

[Sammy Woodhouse] « Ce phénomène touche l'ensemble du Royaume-Uni. Nous nous sommes concentrés sur l'Écosse et avons donc interrogé des hommes et des femmes. Dès l'âge de quatre ans, ils passaient d'une personne à l'autre. Et j'aimerais vous parler brièvement d'un cas survenu en Écosse. Un gang de Blancs a maltraité, violé et torturé ces enfants. Cela est allé jusqu'à tenter de les assassiner en les enfermant dans des micro-ondes, des fours et des congélateurs. Il y avait des planches Ouija [également appelées « planches de sorcières » ou « planches spirites », utilisées pour entrer en contact avec les esprits] et des invocations de Lucifer. (...)

Des policiers étaient également impliqués. Il y avait ce qu'on appelait des « nuits de la police », au cours desquelles un groupe de policiers violait les enfants à tour de rôle, puis les rendait aux hommes qui les faisaient passer clandestinement à travers tout le pays. »

[Interviewer] « La police ne s'est donc pas contentée de dissimuler les faits aux proches ou aux familles. Dans de nombreux cas, elle a participé activement à ces agissements ? »

[Sammy Woodhouse] « Oui. Oui. »

Comme plusieurs policiers étaient impliqués, l'équipe dirigée par Sammy Woodhouse s'est tournée vers la National Crime Agency [Agence nationale de lutte contre la criminalité], qui s'occupe de la criminalité organisée dans tout le Royaume-Uni. Lorsque le député Rupert Lowe a annoncé qu'il allait citer des noms, le NPCC, National Police Chiefs' Council, est intervenu sous prétexte qu'il devait protéger les personnes dont les noms allaient être cités. Sammy Woodhouse estime que cela montre clairement que ces autorités se soucient davantage des auteurs et des professionnels que des victimes. Pour son travail d'enquête, Sammy Woodhouse risquait à un moment donné une peine de 102 ans de prison. Mais Sammy Woodhouse est loin d'être la seule à dénoncer ce genre de manigances.

N° 49 : Emily Montefusco

Emily Montefusco est une survivante de crimes rituels qui ont été perpétrés au sein de sa famille paternelle depuis plusieurs générations. Selon elle, sa famille avait des liens avec l'armée, des personnalités politiques et la CIA. Ainsi, durant son enfance, elle a subi de graves abus sexuels et des violences rituelles sataniques de la part de son père, qui l'a vendue à d'autres hommes. Une fois adulte, elle a épuisé tous les moyens qui lui venaient à l'esprit pour engager des poursuites pénales contre son père. Elle a porté plainte auprès de la police, contacté le FBI et l'ICAC [Internet Crimes Against Children Task Force], mais tout cela en vain. Personne n'a ouvert d'enquête contre son père. Elle a même lancé son propre site Internet pour recueillir des signatures afin qu'une enquête soit ouverte contre son père. Emily a menacé son père d'une ordonnance restrictive, car celui-ci n'avait cessé de la contacter et qu'elle voulait protéger ses enfants contre lui. Elle a également informé l'employeur de son père, une université de l'État de Géorgie, des crimes de ce dernier. Mais là encore, cela a simplement été pris en compte, sans pour autant avoir la moindre conséquence. Il est resté impuni et a continué à être en contact avec des jeunes.

N° 48 : Della et sa sœur jumelle

Della et sa sœur jumelle ont grandi dans l'ombre d'Hollywood. Selon ses propres dires, Della a été victime de violences atroces de la part de son père alors qu'elle n'avait que quelques semaines. Son enfance a été marquée par des agressions dans l'obscurité, une captivité dans une cave, des salles de rituels, des tunnels souterrains, des sacrifices d'enfants et des rencontres avec des personnes qui reflètent le pouvoir et la peur. Peu après le déménagement de sa famille au Canada, son père a demandé le divorce. Au cours de la procédure judiciaire, il est apparu que son père s'était déjà marié à plusieurs reprises, toujours dans le but d'obtenir la garde exclusive des enfants. Pendant des années, le père a conservé à plusieurs reprises la garde de Della et de sa sœur jumelle. À leur retour d'une visite chez leur père, elles étaient complètement traumatisées, les cheveux en bataille, souffrant de nausées et couvertes de bleus ; en outre elles présentaient des traces potentielles d'abus rituels. Dans le cadre de la procédure relative à la garde des enfants, Della s'est vu attribuer par le tribunal une psychologue pour enfants qu'elle décrit comme celle qui l'a le plus maltraitée. Au cours des négociations, selon Della, le juge aurait été soudoyé à hauteur de 200 000 dollars afin que le père puisse conserver son droit de visite. Kla.TV tient à souligner expressément que toutes ces victimes s'expriment ici sans censure, afin de respecter sa mission d'information sans censure. Il ne s'agit en aucun cas de laisser entendre que tous les membres des forces de police et de la justice sont soupçonnés de

manière générale d'être impliqués dans ces crimes avérés.

Sandra Navidi, une juriste allemande, le décrit très justement dans une interview consacrée à l'affaire Epstein : les postes clés sont occupés par des personnes capables de freiner l'enquête. Même si l'enquête ne peut pas être complètement bloquée, il y a néanmoins suffisamment de personnes en place qui, en jouant le rôle de freins, veillent à ce que l'affaire, dans l'ensemble, n'avance pas davantage.

Et le Dr Marcel Polte a expliqué, dans l'interview accordée à Kla.TV intitulée « Snuff Factory – Lieu d'horreur », que la secte [groupes secrets, structurés hiérarchiquement, animés par une idéologie occulte et vénérant Satan ou d'autres entités négatives] occupait des postes de pouvoir élevés grâce à des personnalités clés. Selon le Dr Polte, les auteurs de ces faits sont notamment des juges, des procureurs, des policiers, des enseignants et des chefs d'entreprise.

Il semble donc que le même schéma se répète partout dans le monde : la police et la justice ne protègent finalement pas les victimes, mais les auteurs des faits [dissimulation de preuves par des fonctionnaires] !

C'est ce que démontrent les 47 cas supplémentaires présentés ci-dessous, dont Kla.TV a déjà fait état.

Avant de poursuivre ce compte à rebours, nous souhaitons attirer l'attention de tous les téléspectateurs sur la base de données publique Vetopedia [www.vetopedia.org], qui contient déjà des centaines d'entrées consacrées à la violence rituelle. Cette base de données donne la parole aux personnes victimes.

Sur ce site, les victimes et les témoins de violences rituelles, ainsi que de placements abusif d'enfants ou de traite d'enfants, peuvent s'inscrire, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Comme la justice n'a jusqu'à présent pas rendu justice à ces victimes, celles-ci peuvent néanmoins dénoncer publiquement, à l'échelle mondiale, toutes ces atrocités sataniques et ces réseaux via Vetopedia. Enregistrez-vous si vous êtes une victime ou un témoin de violences rituelles. C'est la seule façon de révéler au monde entier ce qui se passe dans l'ombre.

Mais poursuivons maintenant le compte à rebours de plusieurs scandales judiciaires au cours desquels des crimes rituels extrêmement violents ont été étouffés – restez à l'écoute !

N° 47 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Epstein – États-Unis

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024) www.kla.tv/28795]

Epstein entretenait de bonnes relations avec la justice. Plusieurs plaignantes contre Epstein ont déclaré que le célèbre avocat américain Alan M. Dershowitz, qui a défendu Epstein à plusieurs reprises, faisait partie des auteurs des faits. Maria Farmer a qualifié Dershowitz, mot pour mot, de « complice ». Virginia (Roberts) Giuffre – la plaignante principale dans l'affaire Epstein – a poursuivi l'avocat en justice en 2019 pour abus sexuels et atteinte à la réputation. Dershowitz a alors déposé une plainte en contre-attaque pour atteinte à la réputation et pour avoir causé intentionnellement un stress émotionnel. Il nie encore aujourd'hui avec véhémence avoir jamais eu de relations sexuelles avec des mineurs. L'accusation selon laquelle l'avocat aurait abusé de Virginia Roberts Giuffre alors qu'elle était mineure a même été rayée du dossier par un juge. Dershowitz s'en est tiré sans être condamné, bien que plusieurs femmes l'aient accusé.

Epstein avait déjà été inculpé en 2008 pour avoir violé des mineurs et les avoir contraintes à se prostituer, ce qui aurait normalement dû lui valoir une peine d'emprisonnement à perpétuité. Au lieu de cela, Jay Lefkowitz, un autre avocat vedette très bien rémunéré faisant

partie de l'équipe de sept avocats qui entourait alors Dershowitz, a négocié un accord à l'amiable avec le procureur général de Floride, Alexander Acosta. Grâce à cet accord, Epstein a écopé, au lieu d'une peine à perpétuité, d'une peine de prison totalement disproportionnée de 18 mois. Il n'a dû en purger que 13. Il était incarcéré dans l'aile réservée aux détenus privés de la prison et bénéficiait chaque jour d'une permission de sortie pouvant aller jusqu'à 12 heures pour se rendre à son bureau. Le procureur Acosta et l'équipe d'avocats dirigée par Lefkowitz et Dershowitz sont donc responsables du fait qu'Epstein n'ait eu que 13 mois de prison à purger après son procès en 2008, au lieu d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. C'est uniquement grâce à cela qu'Epstein a pu continuer à diriger ce réseau de violeurs d'enfants jusqu'en 2019. De plus, grâce à cet accord conclu en 2008, Epstein avait échappé à des poursuites judiciaires au niveau fédéral, ce qui lui avait permis d'éviter de nouvelles enquêtes. On peut légitimement supposer que le fait qu'aucun détail supplémentaire du scandale Epstein ne soit mis au jour arrangeait fort bien les responsables de la justice ainsi que les auteurs notoires de ces faits.

Sous Trump, le procureur Acosta a ensuite été promu au poste de ministre du Travail. Était-ce une « récompense » pour avoir coopéré, pour avoir protégé les coupables et pour avoir étouffé l'ampleur réelle du scandale ?

La journaliste Julie K. Brown, du journal américain « Miami Herald », a appris de la bouche de policiers que ceux-ci n'avaient pas été autorisés à mener une enquête en bonne et due forme sur Epstein, sur ordre de leurs supérieurs. Elle a consulté les dossiers judiciaires et a finalement publié, en novembre 2018, une série d'articles sur les crimes d'Epstein. Elle a été la seule à révéler au grand public toute l'ampleur des accusations. « Il n'y avait vraiment personne pour suivre toute cette affaire », a déclaré la journaliste. Même le FBI, l'une des plus hautes autorités chargées de l'application de la loi aux États-Unis, n'a pas poursuivi Epstein, bien qu'il ait été parfaitement au courant, selon Maria Farmer, l'une des victimes d'Epstein, de l'existence de ce réseau de trafic sexuel impliquant des mineurs. Le FBI savait également que Maria Farmer et sa sœur Annie avaient été victimes du réseau de traite sexuelle d'Epstein dès 1996. Selon Maria Farmer, le FBI savait exactement qui était impliqué dans cette affaire et qu'Epstein exploitait un système de chantage à l'aide de matériel pédopornographique. Malgré tout, aucune mesure n'a été prise à l'encontre d'Epstein. Le FBI avait les preuves en main pour qu'Epstein soit condamné à la prison à perpétuité. Mais ça n'a pas été fait.

N° 46 : Témoignages du chef d'entreprise et programmeur informatique John McAfee [1024 survivants de violences rituelles et ça ne s'arrête pas là ! | #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

John McAfee, par exemple, a réalisé des prises de vue haute résolution de l'île d'Epstein à l'aide d'un drone et a rassemblé 31 téraoctets de preuves compromettantes concernant le réseau de traite d'êtres humains mis en place par les élites. On y verrait des rituels païens, des influences sataniques et des abus rituels sur des enfants. Toutes les vidéos publiques ont été supprimées !

[Loïs Sasek] Sur sa chaîne X, j'avais vu qu'il avait écrit le 15 octobre 2020 : « Je me sens bien ici. J'ai des amis. La nourriture est bonne. Tout va bien. Si je me pends comme Epstein, ce ne sera pas de ma faute. » Huit mois plus tard, on a appris que McAfee avait été retrouvé mort dans sa cellule, une corde autour du cou. Selon son épouse, John parlait souvent d'agents de la CIA sans scrupules et de cartels qui voulaient le tuer, car il détenait des informations cruciales qui faisaient de lui une menace pour des personnes influentes. Après avoir rendu publics ces documents, il aurait été victime de nombreux attentats et d'accidents évités de justesse...

N° 45 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Dutroux – Belgique

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024)]

www.kla.tv/28795

L'affaire Marc Dutroux est sans doute l'affaire la plus connue du grand public en Europe en matière d'enlèvement d'enfants, d'abus sexuels sur mineurs, de torture, d'inceste et d'infanticide. Dutroux a comparu deux fois devant le tribunal. En 1989, il a été condamné à 13 ans et demi de prison pour cinq agressions sexuelles, mais il n'a même pas eu à purger un tiers de sa peine. Lors de sa nouvelle arrestation en 1996, il lui était reproché d'avoir enlevé six fillettes et adolescentes, d'avoir abusé sexuellement d'elles et de les avoir enfermées comme des animaux dans le cachot situé au sous-sol de l'une de ses maisons. Quatre d'entre elles sont mortes dans d'atroces souffrances pendant leur détention. La grande controverse dans l'affaire Dutroux portait sur la question de savoir s'il s'agissait d'un délinquant isolé et pervers ou s'il servait également de fournisseur pour un réseau bien plus vaste d'hommes puissants.

Regina Louf, l'une des survivantes, avait été témoin d'environ 60 meurtres ; elle a même pu citer les noms de 35 des victimes.

Elle a également pu désigner précisément les auteurs, les infractions et les lieux des faits. À l'issue d'une expertise psychologique, des experts ont attesté qu'elle avait été victime d'abus sexuels graves durant son enfance. Malgré cela, les pistes qu'elle a fournies n'ont pas été suivies ; le ministère public belge a qualifié ses témoignages de peu crédibles, affirmant qu'ils relevaient de la pure invention. Le procureur a alors classé le dossier contenant ses dépositions.

C'est plus tard, sur des photos de journaux et à la télévision, qu'elle avait reconnu les participants à ces soirées sexuelles pédophiles, au cours desquelles elle avait dû se mettre docilement au service de « ses clients ». D'après ses déclarations, il s'agissait tous de membres de la société réputés pour leur grande intégrité, parmi lesquels figuraient des hommes politiques, des dirigeants d'entreprise, des industriels, mais aussi des avocats et des magistrats. Elle a même reconnu dans l'un des juges d'instruction qui avait témoigné à la télévision au sujet de l'affaire Dutroux, un complice du meurtre rituel de l'un de ses bébés, qu'elle avait mis au monde pendant sa captivité. À la suite de cette déclaration accablante de Regina Louf, elle a été déclarée pénalement irresponsable. Cette décision a été prise par le juge d'instruction même qui, selon son témoignage, était l'un des meurtriers de son bébé. Le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte, qui enquêtait sur les indices laissant supposer l'existence d'un réseau, a été dessaisi de l'affaire. Il aurait été partial, car il avait participé à une manifestation caritative en faveur de deux des jeunes filles assassinées.

Ce prétexte fallacieux a déclenché une vague de protestations au sein de la population belge. L'appareil judiciaire n'en a toutefois pas été ébranlé.

Le juge d'instruction qui a succédé à Connerotte, Jacques Langlois, était l'une des figures clés qui ont étouffé la thèse du réseau. Il a mis fin à toutes les enquêtes visant à identifier d'éventuels commanditaires. Des années plus tard, il s'est avéré que Langlois n'avait pas pris en compte dans la procédure les déclarations de plus de 600 (!) témoins. Tous les témoignages concernant un réseau ont été classés confidentiels. Les enquêteurs chargés de cette affaire ont été mutés au printemps 1997. Les dossiers contenant tous les indices vérifiables, les noms et les suspects ont été classés en 1998. Par la suite, le ministre de la Justice Marc Verwilghen et le procureur Michel Bourlet ont déclaré avoir demandé à plusieurs reprises l'ouverture de nouvelles enquêtes, mais en vain, car Langlois aurait fait obstruction à ces enquêtes.

Outre Langlois, le ministre de la Justice Melchior Wathelet joue également un rôle déterminant.

Wathelet, qui, selon les témoignages des victimes, était lui-même organisateur et participant à des soirées pédophiles, a, à la surprise générale, gracié Dutroux alors qu'il n'avait purgé même pas un tiers de sa première peine d'emprisonnement. Il est donc en partie responsable du fait que Dutroux ait pu, après sa libération, enlever, violer et tuer plusieurs jeunes filles. Cette décision catastrophique de gracier Dutroux n'a toutefois eu aucune conséquence négative sur la carrière de Wathelet, bien au contraire : il a été juge à la Cour de justice de l'Union européenne de 1995 à 2003, puis avocat général européen de 2012 à 2018.

[Loïs Sasek] Laurent Louis, homme politique belge, a présenté des preuves irréfutables démontrant que la version officielle du scandale autour du pédophile Marc Dutroux ne peut correspondre à la vérité. Au lieu de recevoir des éloges et de la reconnaissance pour son travail, Louis a été la cible d'une campagne de dénigrement en Belgique. Il a été victime de diffamation, de harcèlement, de perquisitions à son domicile, de censure de son site Internet ; des poursuites ont été engagées à son encontre et une expertise psychiatrique a été réalisée à son sujet. Il a été condamné à une amende de 50 000 euros et à 20 mois de prison (avec sursis) pour avoir qualifié le Premier ministre belge de « pédophile » au Parlement. Les faits qu'il a mis au jour dans l'affaire Dutroux continuent toutefois d'être passés sous silence.

N° 44 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Florian Teichtmeister – Autriche

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024)
www.kla.tv/28795]

En 2023, la condamnation extrêmement clémentine prononcée à l'encontre de Florian Teichtmeister, acteur autrichien et franc-maçon de la Grande Loge d'Autriche, a suscité un vif émoi. Teichtmeister était manifestement tellement convaincu par la franc-maçonnerie qu'il a même fait construire un temple dédié à cette cause sur sa propriété. Il a comparu devant le tribunal, car une importante quantité de stupéfiants avait été découverte en sa possession et qu'il avait collectionné 76 000 fichiers pédopornographiques. Il en a retravaillé un grand nombre, les a annotés ou les a assemblés pour en faire des collages. Dans ses commentaires, il décrivait les plus horribles fantasmes de violence qu'il s'imaginait infliger à des enfants.

Des coups de fouet à la mort en passant par la torture et des viols atroces, ses fantasmes ne connaissaient aucune limite. Le parquet a classé Teichtmeister au deuxième niveau le plus élevé, soit le niveau 9 sur 10, sur une échelle de dangerosité.

Malgré le danger considérable qu'il représente et bien que des milliers d'enfants aient subi un préjudice dans cette affaire, et bien que Teichtmeister, en tant que consommateur, porte une part de responsabilité, il n'a été condamné qu'à une peine de deux ans d'emprisonnement avec sursis, assortie de l'obligation de suivre une thérapie. Il n'aura donc pas à passer un seul jour en prison pour ses actes.

Le juge Stefan Apostol a déploré l'ostracisme social dont était victime Teichtmeister et a considéré les manifestations organisées contre lui comme un motif justifiant l'octroi de circonstances atténuantes. Julia Kalmar, procureure plutôt passive, a dissimulé jusqu'à la fin de l'instruction des détails importants. Malgré le fait qu'elle ait elle-même attesté de la grande dangerosité de Teichtmeister, elle a renoncé à faire appel du jugement. L'expert convoqué, le professeur Peter Hofmann, a lui aussi pris la défense de l'accusé et a minimisé le danger qu'il représentait. Lors de précédents procès pour abus sexuels, Hofmann s'était déjà fait remarquer pour avoir rédigé des expertises étranges en faveur des accusés et pour avoir

minimisé la gravité des faits.

N° 43 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Natalie – Suisse

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024)
www.kla.tv/28795]

Depuis quelques années, l'affaire Nathalie fait l'objet de nombreux articles dans les médias suisses. Blick.ch, par exemple, a rapporté en 2020 que cette fillette, alors âgée de 8 ans, avait été victime d'abus sexuels et de rituels sataniques de la part de son propre père. La jeune fille a par ailleurs déclaré que son père l'avait également mise à la disposition d'autres agresseurs, des hommes et des femmes. Elle aurait également été témoin d'abus et de tortures des plus atroces infligées à d'autres enfants et adultes.

Dans l'affaire Nathalie également, on constate des liens évidents entre la justice et le réseau des auteurs des faits. Nathalie a même identifié certaines personnes issues de l'appareil judiciaire suisse comme étant les auteurs des faits. C'est ainsi qu'au cours de l'enquête préliminaire pénale menée contre son père, elle a identifié plusieurs auteurs d'abus, dont un juge d'appel, deux procureurs et plusieurs agents de police qui avaient procédé à une perquisition au domicile de Nathalie. Au cours de la procédure, Nathalie a déclaré à plusieurs reprises, qu'elle connaissait déjà ces personnes. Elles auraient pris part aux cérémonies d'abus et de mise à mort auxquelles son père les avait emmenées.

N° 42 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Zandvoort

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024)
www.kla.tv/28795]

Le « réseau pédophile de Zandvoort » tire son nom de la station balnéaire néerlandaise de Zandvoort, où deux des principaux auteurs des faits tenaient un magasin de vidéos. Au sein de ce réseau pédophile, les crimes les plus odieux ont été commis. Lorsque l'affaire a été découverte en 1998, des centaines de films montrant des enfants, voire des nourrissons, victimes de viols, ont été saisis. Sur le yacht de l'un des auteurs des faits, des soirées sexuelles réunissant des personnalités de l'élite étaient organisées, au cours desquelles étaient tournées des vidéos dites « snuff », dans lesquelles des enfants étaient maltraités et torturés à mort devant la caméra. Manuel Schadwald est l'un des enfants ayant ainsi trouvé la mort, il avait 13 ans. Enlevé à Berlin, il avait auparavant été contraint à se prostituer dans une maison close pour enfants à Rotterdam. Le groupe belge de défense des droits civiques « Werkgroep Morkhoven », avec à sa tête son fondateur et directeur Marcel Vervloesem, a largement contribué à la mise au jour de cette affaire. Le groupe a reçu des vidéos montrant des hommes ayant des relations sexuelles avec des enfants. Ils les ont transmises à la police. La police belge n'y a toutefois pas donné suite pendant 5 ans. En 1997, le ministre de la Justice avait encore déclaré qu'il n'existait aucun réseau pédophile ; il s'est avéré par la suite qu'un homme apparaissant dans la vidéo avait des liens de parenté avec des responsables politiques belges.

Face à l'inaction de la police, Vervloesem a alors mené ses propres enquêtes et a réussi à entrer en contact avec l'un des auteurs des faits et à gagner sa confiance, mais celui-ci a été assassiné peu après. Vervloesem a toutefois réussi, grâce à un cambriolage chez lui, à mettre la main sur des milliers de fichiers à caractère pornographique, dont certains à caractère sadique. Il les a ensuite remises à la presse et au parquet. Cependant, sept CD-ROM contenant des éléments de preuve, qui avaient été transmis par le Werkgroep Morkhoven au procureur général du tribunal d'Anvers, ont disparu sans laisser de traces. Vervloesem a également saisi plus de 3 000 documents contenant les adresses de clients et des relevés de compte, qui montraient clairement que ce réseau pédophile opérait à l'échelle

mondiale, notamment en Allemagne, aux États-Unis et en Israël. Mais ses enquêtes ont fait de Vervloesem lui-même une cible de la justice. Il a été accusé d'abus sexuels sur mineurs – et condamné à plusieurs années de prison.

N° 41 : Enquêtes et témoignages sur les abus commis sur des enfants par un réseau d'élite en Israël

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et cela ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Daniel Sharon, PDG du magazine Bereshit, le seul média alternatif en Israël, a publié le premier article sur les abus rituels. Ce rapport porte sur plus de 200 enfants victimes d'abus rituels dans plusieurs quartiers de Jérusalem. Cette affaire a été révélée au grand public en 2019 grâce au documentaire « The dark secret of Jerusalem ». C'est en 2010 que les premiers témoignages ont été recueillis, à la suite de quoi une enquête a été ouverte. Sur une période de 10 mois, une centaine d'enfants concernés ont été interrogés, pour aboutir finalement à la condamnation de deux personnages secondaires sans importance dans cette affaire. Cependant, après la réception de 100 témoignages supplémentaires, l'enquête a dû être rouverte. En août 2016, le dossier a toutefois été à nouveau classé, au motif que les enfants auraient « inventé cette histoire » et que les éducateurs et les thérapeutes leur auraient « implanté de faux souvenirs ». La procédure a été classée sans suite. En décembre 2020, l'affaire a été portée devant la Knesset (le Parlement israélien), mais sans suite.

N° 40 : Témoignage d'une survivante, Nechama – Israël

[1 024 survivantes d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

[Loïs Sasek] Nechama a évoqué l'existence d'une très grande organisation criminelle spécialisée dans la pédophilie, au sein de laquelle sa mère jouait un rôle central. Nechama essaie depuis 36 ans d'empêcher sa mère de faire cela. Elle connaît les lieux, les noms et les détails des événements. Elle s'était déjà adressée à la police alors qu'elle n'avait que 10 ans, mais rien ne s'était passé. Elle a l'impression que les décisions sont prises en haut lieu et qu'on veut étouffer toute cette affaire, car elle concerne des personnalités de très, très haut rang.

N° 39 : Témoignage d'une survivante, Tess – Israël

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Tess a raconté qu'à l'âge de six ans déjà, elle s'était rendue au commissariat pour signaler des crimes dont elle avait été victime et qui avaient été filmés... Mais personne ne l'a crue et le dossier a été classé.

N° 38 : Témoignage d'une survivante, Mandy Kopp

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022) www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Mandy Kopp a déclaré que lorsqu'elle était une jeune fille, elle avait été séquestrée en Allemagne dans une maison close pour mineures, où elle avait été violée et maltraitée par des juges, des avocats et des agents immobiliers. D'après ses dires, il s'agissait de faire pression sur des décideurs politiques. Thomas de Maizière, alors ministre de l'Intérieur de Saxe, a entravé l'enquête et a fini par y mettre un terme définitif. Il a ensuite été promu au poste de ministre fédéral allemand de l'Intérieur. Mandy Kopp a dénoncé deux

juristes de haut rang pour abus sexuels et a suite à cela été poursuivie par ces derniers pour diffamation.

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20 avril 2024) www.kla.tv/28795]

Les services de protection de la Constitution de Saxe avaient eux aussi mené des enquêtes dans le milieu de la prostitution et remis en 2005 des éléments compromettants au ministre de l'Intérieur de Saxe, Thomas de Maizière. Selon ce document, des juges et des procureurs de Leipzig étaient soupçonnés d'être de mèche avec des criminels et d'être eux-mêmes impliqués dans des affaires d'abus sexuels sur mineurs. Les noms des auteurs des faits étaient connus des services de protection de la Constitution. Les services de protection de la Constitution ont également indiqué que le milieu de la prostitution faisait chanter le parquet avec ces éléments compromettants. En échange, les fonctionnaires concernés auraient alerté sur des descentes de police, entravé des enquêtes et influencé des procès. De Maizière, qui était l'autorité hiérarchique suprême, n'a toutefois informé ni le Parlement ni les autorités chargées des enquêtes pénales.

N° 37 : Enquêtes et témoignages sur les abus commis sur des enfants par un réseau d'élite sur l'île de Jersey

[Victoire sur la "secte du sang" (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 bourreaux et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Loïs Sasek] Je voudrais vous montrer de manière concrète, à l'aide d'une illustration tirée de l'« affaire Jersey », comment ces réseaux fonctionnent les uns avec les autres. Le rouge désigne les auteurs des faits et ceux qui ont étouffé l'affaire, le vert ceux qui ont révélé les faits et les témoins, et le bleu les victimes. Je vais vous l'afficher brièvement, pour que vous puissiez l'étudier tranquillement. Sur l'île de Jersey, des centaines d'enfants ont été victimes d'abus et de maltraitance, dans des foyers pour enfants comme sur des yachts en haute mer, et beaucoup auraient même été tués. Des policiers dévoués et un ministre ont tout mis en œuvre pour élucider cette affaire et ont recensé 160 victimes et témoins, ainsi que plus de 100 suspects, parmi lesquels figuraient des membres de l'« élite » politique et sociale de Jersey. Mais c'est précisément cette soi-disant élite issue du monde politique et des médias qui a veillé à ce que ces courageux lanceurs d'alerte soient tous écartés de leurs fonctions. Et leurs successeurs ont ensuite présenté au public des conclusions d'enquête les disculpant. Les médias, contrôlés par des responsables politiques désireux d'étouffer l'affaire, s'en sont pris aux lanceurs d'alerte et ont tourné en dérision les résultats de leurs enquêtes. Au final, seuls quelques petits poissons ont été condamnés, tandis que les hommes influents sont restés impunis. Comme d'habitude.

Dans le cadre du scandale d'abus sexuels impliquant le foyer pour enfants le Haut de la Garenne, situé sur l'île anglo-normande de Jersey, les enquêteurs de police Lenny Harper et Graham Power ont été écartés de l'enquête. Ils voulaient mettre au jour les abus sexuels commis pendant plus de 60 ans sur des enfants, ainsi que les tortures et les meurtres dont ceux-ci ont été victimes.

Julie Roberts, anthropologue légiste de renom, a notamment examiné un fragment d'os provenant du crâne d'un enfant, découvert dans ce foyer pour enfants par des chiens spécialisés dans la recherche de cadavres. Peu après, cet élément de preuve a disparu et les médias ont diffusé qu'il ne s'agissait pas d'un crâne d'enfant, mais d'une coque de noix de coco. Stuart Syvret, un ministre du gouvernement de Jersey qui souhaitait révéler au grand jour les dessous du scandale du « Haut de la Garenne », a été odieusement diffamé et démis de ses fonctions ministérielles.

N° 36 : Témoignage du Dr Dorothea Thul, pédiatre

[SCANDALE : la justice impliquée dans des réseaux pédocriminels (du 20/04/2024)

www.kla.tv/28795]

[Dorothea Thul] « Je le mets par écrit à l'intention de chacun. Les abus sur mineurs les plus graves et les plus pervers que j'aie jamais vus ou dont on m'ait fait part, de la bouche même des victimes, ont été commis par les procureurs et les juges eux-mêmes. » Je suis sérieuse. Les auteurs les plus pervers que j'ai rencontrés dans ma vie étaient des procureurs et des juges. Et personne ne prend de mesures contre ces gens-là. Et vous n'avez aucune idée de ce qui se passe quand on le dit haut et fort en tant que lanceur d'alerte. Ce qui est particulièrement frappant chez ces victimes d'abus rituels, ce sont les tout-petits, les nourrissons et les bébés. Ils sont souvent drogués avant d'être tués Et c'est là où je veux en venir : je le dis depuis des années, j'ai de sérieuses raisons de soupçonner qu'il existe une forme de criminalité organisée au sein du système judiciaire. Et c'est pour ça que je le dis : je le mets par écrit pour tout le monde, les pires coupables se trouvent au sein de la justice. Et s'il devait m'arriver quelque chose, vous pourrez considérer ce que j'ai dit comme un témoignage, comme une déclaration sous serment.

L'engagement de Dorothea Thul et ses déclarations ont eu de graves conséquences : sa collègue, le Dr Jette Limberg-Diers, a lancé un appel à l'aide, affirmant que la pédiatre avait été agressée et rouée de coups, et qu'elle avait été internée en psychiatrie. Son permis de conduire lui a été retiré et sa maison a été frappée d'hypothèques forcées, ce qui conduit à une vente aux enchères forcée de la maison. Une plainte a été déposée contre elle pour outrage sur Internet. Selon sa chaîne Telegram, elle a été condamnée en 2021 à neuf mois de prison avec sursis, assortis d'une période de probation de trois ans.

N° 35 : Déclarations du témoin Viktor

[Victoire sur la secte du sang (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 bourreaux et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Loïs Sasek] Un témoin clé des violences rituelles sataniques – Viktor – affirme que, lors des enquêtes, la police judiciaire et le parquet ne trouvent simplement rien sur les lieux des faits et que les preuves disparaissent systématiquement. Lorsque la police procède, par exemple, à des perquisitions au domicile des auteurs des faits, ceux-ci en sont informés à l'avance, car, selon les déclarations de Viktor, il ne s'agit pas de personnes isolées, mais de groupes bien organisés et protégés, au sein desquels se trouvent parfois même des membres de la police et de la justice. Le parquet affirme alors le contraire dans le rapport final d'enquête.

N° 34 : Témoignage de Linda Wiegand

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022) www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Voici Linda Wiegand. Elle raconte que ses deux fils, Ben et Jon, ont été victimes de violences liées à des rituels sataniques. 25 membres du parquet ont mené l'enquête et ont apporté la preuve des abus rituels. Mais lorsque Linda a voulu révéler cette affaire, sa maison et sa voiture ont été saisies, ainsi que ses revenus et ses biens : on lui a pris tout ce qu'elle possédait. Depuis, elle se bat pour ses enfants et reçoit, de tous les États-Unis, des lettres de personnes qui vivent la même situation et qui la supplient de les aider. Cette mère raconte ensuite comment elle se heurte à un mur auprès de chaque administration et ne reçoit aucune aide, ni du gouvernement ni des associations de protection de l'enfance.

N° 33 : Enquêtes et témoignages sur l'affaire Hampstead – Angleterre

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27/10/2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] C'est exactement ce qui s'est passé, par exemple, avec Alisa et Gabriel, qui ont donné des témoignages extrêmement choquants concernant les abus sexuels, dans le cadre de rituels sataniques, infligés à des enfants par leur père et par une secte satanique.

[Narratrice (Alisa) :] « Comme je l'ai dit, on tue les bébés couverts de sang, on les mange. »
« Parce que notre père nous y oblige, moi et nous tous, parce que nous n'en sommes pas capables, nous ne sommes pas assez forts pour couper la tête d'un bébé. Il n'y a qu'à tenir le couteau, il pose sa main sur la nôtre et nous aide à couper la tête d'un bébé, parce qu'on est en train d'apprendre à le faire. Il nous apprend ça, à Gabriel et moi. »

[Loïs Sasek] Ces enfants ont été retirés à leur mère, Ella Draper, au motif qu'elle les aurait contraints à faire ces déclarations en recourant à la violence. Depuis lors, Alisa et Gabriel vivent avec leur père, qui a été le chef du groupe sataniste de Hampstead.

N° 32 : Témoignage d'Anne Greig – Affaire Hollie Greig

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Hollie Greig est une survivante de violences rituelles originaire d'Écosse. En raison de sa trisomie, elle possède une mémoire exceptionnelle : elle cite les noms des auteurs des faits, parmi lesquels figurent un juge, des policiers, des avocats et un directeur d'école. Des preuves médicales et d'autres éléments venaient étayer la version de Hollie. Mais la police du Grampian [ancien district du nord-est de l'Écosse] n'a pris aucune mesure à l'encontre des auteurs des faits. Sa mère, Anne Greig, a tout mis en œuvre pour qu'ils soient traduits en justice, mais les autorités l'ont internée de force dans un établissement psychiatrique. L'oncle de Hollie Greig a été assassiné parce qu'il voulait la protéger.

N° 31 : Témoignage d'une survivante, Andrea

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] C'est également ce qu'a vécu Andrea, originaire d'Allemagne, qui a porté plainte pour abus rituels, je cite : « pour crimes contre l'humanité, notamment meurtre, incitation au meurtre, défloration violente (perte de virginité), abus sexuels et rituels, pédophilie, pornographie infantile, blessures corporelles allant jusqu'à la perte de connaissance, torture par « simulation de noyade », électrocutions, fractures, cannibalisme, y compris cannibalisme forcé, etc. » La réponse du parquet a été – après une longue attente – que l'affaire était prescrite et que seuls les homicides ne sont pas soumis à la prescription. Mais Andrea avait tout de même porté plainte pour meurtre. Elle a donc à nouveau contacté le parquet, mais il est apparu que le procureur avait reçu pour SEULE mission d'enquêter sur les faits de viol ! Toute la longue liste des plaintes pour crimes rituels a été purement et simplement ignorée.

N° 30 : Témoignage de Mag. Phil. Andrea Sadegh

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30/10/2022) www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] C'est exactement ce dont témoigne la mère d'une victime autrichienne, Andrea Sadegh, titulaire d'une maîtrise en philosophie, qui se bat pour son fils, lui aussi victime de violences rituelles. Les juges n'ont soudain plus le temps, elle se fait rejeter de partout. On lui

a toutefois proposé que son fils puisse revenir vivre avec elle si elle gardait le silence. Son fils aurait reconnu certains des agresseurs sur des photos. Il s'agirait de personnalités de l'establishment autrichien. Andrea Sadegh se heurte elle aussi à un réseau opaque de juges, de médecins et de psychologues qui collaborent manifestement avec ce groupe d'agresseurs.

N° 29 : Témoignage du Dr Anke Hill et de Maître Wilfred Wong

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Le fils d'Anke Hill, âgé de 6 ans, a accusé son père d'avoir été l'auteur, avec d'autres agresseurs, d'abus rituels sataniques dont il a été victime. La garde de l'enfant a été confiée au père, tandis que la mère, Anke Hill, une vétérinaire allemande, a été accusée d'enlèvement présumé d'enfant et envoyée en prison avec cinq autres complices. À l'époque, Anke Hill s'était tournée vers l'avocat Wilfred Wong pour obtenir de l'aide. L'ancien avocat britannique Wilfred Wong n'a toutefois pas réussi à sauver le fils d'Anke.

Il a été condamné à 19 ans de prison pour, entre guillemets, « complot en vue d'un enlèvement d'enfant ». C'est ainsi que le sauveteur est lui-même devenu une victime, comme dans d'innombrables autres cas.

N° 28 : Témoignage d'une survivante, Ally Carter

[Victoire sur la "secte du sang" (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 bourreaux et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Ally Carter] « C'étaient des orgies rituelles sataniques. » Comprenez-le donc enfin. Il n'y avait pas que des adultes à ces fêtes. Les adultes étaient responsables des enfants réduits en esclavage qui se trouvaient à la fête. Et j'étais l'un de ces enfants. (...) Les organisations de protection de l'enfance sont leurs fournisseurs. (...) Il y a des gens qui sont morts et des bébés qui ont perdu la vie parce que personne ne les a écoutés. Donc maintenant, je veux que tout le monde écoute. »

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] La police ferait également partie de loges maçonniques ; des policiers seraient eux-mêmes impliqués et couvriraient les criminels. Le système d'alerte d'urgence en cas d'enlèvement d'enfants, appelé « Amber Alert », appartiendrait aux Rothschild et à John Podesta, qui a été impliqué dans le scandale de pédophilie « Pizzagate ».

« L'affaire est étouffée par le bureau local du FBI. Les autorités policières locales étouffent l'affaire. (...) « Il y a beaucoup de gens qui font du trafic d'enfants pour les manger, les battre et les violer. »

N° 27 : Témoignage d'une survivante, Larisa Butnariu

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Larisa Butnariu, originaire de Roumanie, a porté plainte contre son agresseur auprès de la police, mais celle-ci aurait aidé l'auteur des faits. Elle fait état de réseaux entre ces agresseurs pédophiles, les tribunaux, la police et des responsables politiques de haut rang. Elle a vécu ces expériences non seulement en Roumanie, mais aussi en Allemagne et en Italie.

N° 26 : Témoignage d'une survivante, Cathy O'Brien

Violence rituelle : défaillances de la justice dans 50 affaires – émission à l'occasion d'Halloween

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022)
www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Voici Cathy O'Brien, des États-Unis. Dans son livre « Transe-formation de l'Amérique », l'auteure décrit comment elle et sa fille, alors encore mineure, ont été victimes d'abus sexuels pervers de la part de personnalités politiques américaines de premier plan telles que Ford, Reagan, Bush, Cheney et les Clinton. En dévoilant les détails dans son livre, elle espérait engager des poursuites pénales contre ses bourreaux, mais en vain. Malgré de nombreuses preuves, les procédures ont été classées sans suite pour des raisons de « sécurité nationale ».

N° 25 : Témoignage d'un survivant, Robert (France)

[Victoire sur la "secte du sang" (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 bourreaux et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Loïs Sasek] Le petit Robert, originaire de France, a raconté à sa mère qu'il avait été victime à plusieurs reprises d'abus sexuels de la part de son père et que celui-ci participait à des rituels sataniques au cours desquels il portait des robes noires. Malgré les preuves apportées par les photos et les vidéos de Robert avec son père, le tribunal a décidé que le père pouvait continuer à avoir des contacts avec Robert.

N° 24 : Témoignage de Dalila Sadok

[Victoire sur la "secte du sang" (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 bourreaux et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Loïs Sasek] Les deux enfants de Dalila Sadok ont raconté avoir été victimes de graves maltraitements lors de leurs visites chez leur père, dont elle est divorcée. Ils ont rapporté avoir assisté à des rituels sataniques au cours desquels d'autres enfants avaient été tués. Alors que la mère avait dans un premier temps obtenu une interdiction de contact, elle a ensuite dû constater que tous les services chargés de l'affaire se retournaient contre elle. C'est ainsi qu'on lui a demandé, à elle et non au père, de se soumettre à des expertises psychologiques, par lesquelles il a été diagnostiqué qu'elle avait inventé les expériences vécues par les enfants. Les enfants lui ont été arrachés de force par la police ; elle n'a pas eu le droit de les voir pendant 1 an et demi, puis par la suite seulement une heure par mois. Après l'enlèvement des enfants, elle a été victime de plusieurs tentatives de meurtre.

N° 23 : Témoignages de l'agent du FBI Ted Gunderson

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022)
www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Ted Gunderson, qui a travaillé pendant 27 ans aux États-Unis en tant qu'agent spécial du FBI, a confirmé que les déclarations des victimes étaient vraies. Il ajoute à propos de ces sacrifices et abus rituels sataniques :

[Ted Gunderson] « J'ai également des contacts au sein des services secrets américains. Je dispose d'informations provenant de diverses sources selon lesquelles des juges, des forces de l'ordre, des procureurs, des avocats, des médecins et de nombreuses personnalités, parmi lesquelles des acteurs, des actrices, des footballeurs et des joueurs de baseball professionnels, sont impliqués dans ces activités (rituels sataniques). »

N° 22 : Enquêtes et témoignages de Janett Seemann, militante pour la transparence, et de Stan Maillaud, ancien policier

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022)
www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Voici Janett Seemann, une Allemande qui a mené des recherches sur les enfants disparus. Elle collabore avec le militant français Stan Maillaud. Dès 2008, elle avait adressé un message vidéo au pape Benoît XVI et un deuxième à la chancelière de l'époque, Angela Merkel, dans lesquels elle soulignait que d'innombrables enfants disparaissaient en Europe. Ils seraient vendus, maltraités, torturés et tués au sein d'un vaste réseau pédocriminel. Seemann et Maillaud ont publié un documentaire sur la manière dont collaborent entre eux les réseaux de pédophiles, les organisations de protection de l'enfance, la police, la justice et le monde politique. Ils sont parvenus à la conclusion scandaleuse que la justice et la classe politique protégeaient apparemment des réseaux pédophiles ! Seemann et Maillaud ont été persécutés, parfois même emprisonnés sur la base de fausses accusations, et dénoncés.

N° 21 : Témoignage de Jon Wedger, ancien agent de Scotland Yard

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022) www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Jon Wedger est un ancien agent de Scotland Yard qui, au cours de sa carrière, a mis au jour au moins 34 cas de pédophilie organisée en Angleterre. Il ne s'agissait pas de cas isolés, mais les exemples se multipliaient à un rythme effréné.

[Jon Wedger] « Et ce qui ressortait toujours particulièrement, ce sont les abus rituels sataniques. »

[Loïs Sasek] Il a été menacé ; on a tenté à plusieurs reprises de l'envoyer en prison et de lui retirer la garde de ses enfants. Il n'a pas touché de salaire pendant trois ans et a failli perdre tout ce qu'il possédait. Il a néanmoins poursuivi son enquête, ce qui a permis de mettre au jour un réseau de pédocriminels dans lequel était également impliqué Jimmy Savile, le célèbre animateur de la BBC.

Mais pourtant, malgré tous les actes répréhensibles prouvés, ces enquêtes n'ont eu aucune conséquence judiciaire pour Jimmy Savile. La chaîne de télévision BBC l'a couvert et il a même été fait chevalier par la reine Élisabeth.

N° 20 : Témoignage de l'ancien député Andrew Bridgen

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

[Loïs Sasek] L'ancien député Andrew Bridgen a transmis ces preuves accablantes fournies par les agents des services secrets aux services de sécurité de la police et au MI5, mais aucune mesure n'a été prise. Il a également transmis ces informations concernant le trafic systématique d'enfants et la pédophilie impliquant des personnalités de haut rang à l'Agence nationale contre la criminalité (NCA), mais cela n'a donné lieu à aucune suite. Il a alors transmis toutes les preuves à des responsables politiques haut placés. Le seul résultat de tous ses efforts pour lutter contre la maltraitance des enfants a été que la police l'a accusé de pédophilie. Andrew Bridgen, ancien député à la Chambre des communes britannique :

[Andrew Bridgen] « Quand on voit les noms qui se trouvent au sommet de la pyramide et qui coordonnent ce crime, on comprend pourquoi les pouvoirs en place n'ont aucune envie de mener des enquêtes. »

N° 19 : Témoignage de l'ancien président du LKA de Thuringe, Uwe Kranz

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Uwe Kranz, ancien directeur d'un office régional de police criminelle allemand. Il a consacré plus de 50 ans de sa vie à la lutte contre les abus sexuels sur les enfants. Il affirme que la

Violence rituelle : défaillances de la justice dans 50 affaires – émission à l'occasion d'Halloween

justice est ce qu'il y a de pire. En effet, lorsque la police mène des enquêtes et transmet les dossiers au parquet, ceux-ci sont presque toujours classés sans suite par la justice. Kranz évoque toute une industrie qui repose sur la traite des enfants. Chaque année, des milliers d'enfants disparaissent ; il évoque le chiffre de 60 000 enfants disparus rien qu'en Ukraine. Ce fait est attesté par les parlementaires et les commissions d'enquête. Si on le souhaitait, on pourrait améliorer et étendre les systèmes de recensement et de suivi de ces cas. Mais la volonté politique fait défaut, car de nombreux responsables politiques et parlements seraient eux-mêmes impliqués et ne voudraient pas que ces affaires soient révélées au grand jour et fassent l'objet d'une enquête.

N° 18 : Témoignage de la juriste Anne Marie van Blijenburgh

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Anne Marie van Blijenburgh, ancienne juriste, raconte par exemple qu'elle a été à trois reprises témoin oculaire d'abus rituels et du meurtre d'enfants par des membres de la famille royale néerlandaise, des personnalités politiques de premier plan, des magistrats et d'autres dignitaires.

[Van Blijenburgh] « L'enfant a été allongé sur une table, on lui a donné à boire, et c'est dans cette boisson, grâce à cette boisson, que l'enfant a été endormi, (...) puis, à un moment donné, l'enfant a été torturé, violé et brutalement assassiné sous les yeux de ces personnes. »

Tout le bâtiment était rempli de personnalités très importantes venues des Pays-Bas, de ministres et d'officiers haut placés.

J'ai reconnu Donner, ancien ministre de la Justice, aujourd'hui vice-président des Pays-Bas. J'ai reconnu Ernst Hirsch Ballin, lui aussi un ancien ministre de la Justice très important. J'ai reconnu Erik van den Emster. Il a été pendant des années le chef de tous les juges aux Pays-Bas.

J'ai reconnu Carla Eradus. Elle est actuellement présidente du tribunal d'Amsterdam, elle est juge.

Chaque fois qu'on m'y emmenait, il y avait environ 50 personnes présentes. On m'y a emmenée trois fois. « À chaque fois, j'ai vu qu'on tuait un enfant, qu'on tuait un enfant. »

[Loïs Sasek] Anne Marie van Blijenburgh révèle que ces enfants provenaient de centres de détention pour mineurs et étaient censés travailler à la cour de la reine Beatrix.

Une journaliste du « De Telegraaf » s'est entretenue avec tous ces établissements qui ont confirmé les faits relatifs à l'affaire. Le personnel de ces centres de détention pour mineurs était devenu méfiant, car ils n'avaient plus jamais eu de nouvelles de ces enfants. Anne Marie a parlé à tous les policiers et fonctionnaires de justice qu'elle a pu trouver, y compris à Interpol.

Elle s'est présentée devant le tribunal pour obtenir une condamnation. Mais le tribunal a déclaré « que ce n'était pas son problème, mais un problème de société, et qu'il ne souhaitait pas confier de mandat d'enquête au procureur ».

N° 17 : Témoignage d'un journaliste indépendant (anonyme)

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Un autre journaliste indépendant a vécu exactement la même chose : lorsqu'il a transmis les preuves relatives au trafic d'enfants, obtenues auprès d'un agent secret, à l'Agence nationale britannique de lutte contre la criminalité (NCA), à la police et au MI5, personne n'a réagi.

N° 16 : Enquête sur l'affaire Natascha Kampusch – Autriche

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

[Loïs Sasek] Dans l'affaire Natascha Kampusch, le parquet semblait vouloir clore l'affaire le plus rapidement possible. L'enquêteur en chef Franz Kröll n'a toutefois jamais cru à la théorie de l'auteur isolé. Il a mené l'enquête sur plusieurs auteurs de faits, car il existait des centaines d'indices laissant supposer la présence de complices. De son vivant, il a été régulièrement victime de harcèlement et d'entraves dans le cadre de ses enquêtes, si bien qu'il a fini par poursuivre ses investigations à titre privé. Cela semble avoir été sa condamnation à mort. Après sa mort, son frère a emporté avec lui l'ordinateur portable contenant tous les résultats de l'enquête privée. Le parquet a placé le frère en détention provisoire et a saisi l'ordinateur portable. Par la suite, il a été officiellement annoncé qu'aucun élément pertinent n'avait été trouvé sur l'ordinateur portable.

N° 15 : Témoignage du policier Peter Mathys

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

[Loïs Sasek] Peter Mathys, policier à Zurich, fait état d'une affaire similaire dans laquelle une enquête a été menée à l'encontre d'un président de tribunal soupçonné de pédophilie. Celui-ci se rendait régulièrement à Paris pour y abuser de jeunes garçons. Les enquêteurs français étaient déjà prêts à mener une surveillance et à procéder à une éventuelle arrestation à Paris ; tout était prêt. Cependant, selon les déclarations de Mathys, lorsque le parquet de Zurich a eu connaissance de l'affaire, il a immédiatement mis fin à l'enquête. La procédure a été classée sans suite. Mais le policier Mathys, le chargé de dossier Ruedi Urban et un juge d'instruction ont multiplié les démarches, présenté des preuves et cherché à porter l'affaire devant les tribunaux. Mais ils se sont heurtés à des obstacles à plusieurs niveaux. D'après les déclarations de Mathys, le procureur général a dit en substance : « Si quelqu'un ose encore une fois lever ne serait-ce que le petit doigt contre le président du tribunal mis en cause, il n'aura qu'à faire ses valises et partir. » Dans une interview accordée à Kla.TV, Mathys met les choses au clair.

N° 14 : Témoignage de l'ancien général américain Mike Flynn

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

[Loïs Sasek] L'ancien général américain Mike Flynn qualifie l'Ukraine de plaque tournante du trafic d'armes, de drogue et d'enfants. Selon lui les « défenseurs des droits de l'homme » de la « Fondation pour la lutte contre l'injustice » ont démasqué des hauts responsables de l'OTAN qui sont impliqués dans l'organisation de réseaux pédophiles dans des pays de l'UE. Selon la fondation, ces militaires haut placés ont profité de leur position pour abuser d'enfants et ont également contraint leurs subordonnés à faire de même. Des photos et des vidéos ont été prises dans le but de faire pression sur eux. Selon la fondation, les médias et la Cour pénale internationale sont empêchés de faire la lumière sur ces atrocités.

N° 13 : Témoignage du professeur David Collum sur l'affaire Pizzagate

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Le professeur David Collum a déclaré : « Si le contenu de l'ordinateur portable d'Anthony Weiner venait à être rendu public, cela ferait tomber tout le gouvernement américain. » Il a

déclaré que 9 policiers avaient regardé les vidéos et avaient dû quitter la pièce à plusieurs reprises, car ils ne supportaient pas ce qu'ils voyaient. Les 9 seraient désormais tous morts...

N° 12 : Témoignage du journaliste Paul Rodriguez

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Paul Rodriguez, journaliste américain nominé pour le prix Pulitzer, a révélé l'existence de fêtes extravagantes organisées par l'élite de Washington D.C., auxquelles participaient des call-boys mineurs, et au cours desquelles bon nombre d'entre eux ont été victimes d'abus dans le cadre de rituels sataniques, torturés, voire cruellement assassinés. L'enquête a révélé que plusieurs personnes liées à la Maison Blanche, des militaires, des fonctionnaires, des officiers de l'armée américaine en poste localement, des hommes d'affaires, des avocats, des banquiers, des collaborateurs du Congrès et des membres de grands groupes médiatiques figuraient parmi ses clients. L'enquête menée par Paul Rodriguez a été bloquée, toutes les preuves ayant été soit classées confidentielles par les services secrets, soit bloquées dans les méandres administratifs.

N° 11 : Témoignage d'un survivant, Kevin

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Kevin témoigne de cet abus de la justice, il en a été victime. Il a été placé chez des parents d'accueil alors qu'il était encore tout petit et a subi pendant des années des abus de la part de ces derniers, de leur fille et du médecin de famille. Il s'agissait d'abus sexuels graves et de tortures. Kevin raconte que le médecin de famille a délivré des certificats médicaux pour qu'il ne soit pas confié à ses parents biologiques. Un expert neutre a ensuite rédigé un rapport au sein du foyer d'accueil, à la suite de quoi les parents de Kevin ont porté plainte. Il semble que certains témoins importants n'aient tout simplement pas été convoqués par le président du tribunal. L'accusée principale a été acquittée et s'est même vu accorder 2 000 francs à titre de réparation morale (!!).

N° 10 : Témoignage d'une survivante, le Dr Katherine Horton

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] La célèbre physicienne Katherine Horton qualifie la police de « bouclier » du crime organisé. Elle témoigne elle-même avoir été vendue, dans le cadre d'un trafic d'êtres humains particulièrement brutal, à des pays européens et aux États-Unis pour y subir des tortures et des mutilations. Aujourd'hui, elle met au jour ces crimes et ces structures criminelles. Par exemple, l'enquête menée par l'inspecteur Jon Wedger sur la pédocriminalité et la traite des enfants aurait été bloquée par les plus hautes instances de la police dirigée par Bernard Hogan-Howe. Après le scandale Jimmy Savile, Howe a occupé des postes de chef de police dans de nombreuses localités et aux plus hautes fonctions. Au cours de son mandat, de nombreuses personnalités arrêtées ont été remises en liberté sous caution sans avoir été inculpées. Selon Wikipédia, Bernard Hogan-Howe a défendu l'idée qu'il ne fallait pas accorder foi aveuglément aux plaigants.

N° 9 : Témoignage d'un survivant, Carl Beech

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Carl Beech a ainsi déclaré que plusieurs hommes haut placés avaient abusé de

lui et qu'il avait été témoin du meurtre de trois garçons. Hogan-Howe a classé l'affaire sans suite et Beech a été condamné en juillet 2019 à 18 ans de prison pour faux témoignage. Voici ce qu'on peut lire sur Wikipédia. Hogan-Howe, quant à lui, a été fait chevalier.

N° 8 : Témoignage d'une jeune fille survivante (anonyme)

[1 024 survivantes d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

À partir de ses deux ans, cette petite fille revenait toujours complètement bouleversée après ses visites chez son père. Elle pleurait et criait tout le temps. Elle a raconté que son père l'avait emmenée chez des hommes portant des cagoules noires, qui l'ont cruellement torturée et ont abusé d'elle. Des photos d'elle ont alors été prises. Elle se plaignait de maux de ventre et avait beaucoup de mal à aller à la selle, ce qui lui causait une angoisse terrible. Lors de l'échographie, le pédiatre a constaté une dilatation extrême du rectum. La mère a raconté que l'enfant avait presque toutes les nuits de terribles flashbacks, au cours desquels elle hurlait de douleur, les yeux ouverts, pendant une à deux heures : « Arrêtez ! Arrêtez ! Je n'en peux plus, je n'en peux plus, arrêtez ! » Son père a menacé de tuer son chien si elle en parlait à quelqu'un. La fillette s'est mise à crier très fort : « Je ne veux plus jamais revoir papa. » Aucune enquête n'a toutefois été ouverte à l'encontre du père. Le résultat de toutes les auditions, malgré les déclarations de tous les experts, de la mère et de l'enfant, est le suivant : « Placement forcé chez le père ». Il a obtenu la garde exclusive. Car c'est la mère qui aurait mis cela dans la tête de l'enfant.

N° 7 : Témoignage de Sandra Fecht, psychothérapeute

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] La psychothérapeute Sandra Fecht, originaire de l'Ontario, a suivi plusieurs dizaines de victimes de violences rituelles sataniques et s'est exprimée publiquement à ce sujet. D'après ses déclarations, l'une des victimes était issue d'une famille de la haute société. Sandra Fecht a été attaquée par des avocats très onéreux et a perdu son autorisation d'exercer en tant que psychothérapeute. Elle a dépensé 80 000 dollars canadiens en frais d'avocat.

N° 6 : Témoignage d'un survivant, Isaac Kappy

[La secte du sang – 27 victimes, 27 témoins (par Loïs Sasek, le 30 octobre 2022) www.kla.tv/24016]

[Loïs Sasek] Isaac Kappy a parlé du viol dont il a été victime de la part de l'acteur Tom Hanks. Il a également porté plainte contre le réalisateur et scénariste Steven Spielberg pour abus sexuels. Il a déclaré officiellement qu'il ne présentait pas de risque de suicide. Il a néanmoins été retrouvé mort et les autorités ont conclu qu'il s'agissait d'un suicide.

N° 5 : Témoignage d'une survivante, Angela Power-Disney

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Angela Power-Disney, une survivante originaire d'Irlande, a été victime d'abus rituels de la part de personnalités haut placées ; selon ses déclarations, les auteurs de ces faits sont issus des hautes sphères de l'armée. Elle publie depuis lors des cas d'abus rituels sataniques et a récemment reçu l'ordre de la justice britannique de cesser cette activité. La dernière tentative d'intimidation en date est un e-mail, prétendument envoyé par la police irlandaise, lui enjoignant de cesser ses révélations. La question qui se pose ici est la

suivante : qu'est-ce qui est le pire ? Le crime lui-même ou sa dissimulation ?

N° 4 : Témoignage de Max, 9 ans, survivant

[Vaincre la secte du sang (3e partie) – 247 victimes, 135 témoins, 172 auteurs et complices (du 26/10/2024) www.kla.tv/30863]

[Loïs Sasek] Max, âgé de 9 ans, a lui aussi vécu un véritable calvaire à l'école primaire autrichienne « Ulrichskirchen-Schleinbach-Kronberg ». Le garçon avait déjà subi de la part de son père des violences rituelles sataniques d'une gravité telle qu'une interdiction de contact avait été prononcée. Mais les violences se sont poursuivies, cette fois de la part de ses camarades de classe, qui l'ont tant tourmenté, et blessé si gravement qu'il a dû subir plusieurs opérations et parfois être pris en charge par les urgences. Les camarades de classe ont été incités à commettre ces actes par leur professeure principale qui a en partie assisté à ces faits. L'un de ses bourreaux était le fils de l'employée du service de protection de la jeunesse. La directrice a nié les faits et a cherché à les dissimuler. Alors que les pédiatres avaient recommandé l'enseignement à domicile, cela a été interdit par les autorités. Le tribunal a infligé à la mère une amende de 5 000 €, car Max n'avait pas pu se présenter à un rendez-vous d'évaluation car il était alors aux urgences. Ce schéma, selon lequel toutes les autorités s'allient contre la mère en toute connaissance de cause, s'observe malheureusement aussi dans d'autres cas.

N° 3 : Témoignage d'une survivante, Justine

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Justine, elle aussi victime d'abus, a porté plainte contre son agresseur et raconte que la juge a acquitté le pédophile. Et ce, bien qu'une expertise psychologique ait établi que cette histoire était vraie.

N° 2 : Témoignage d'une survivante, Lena Jensen

[La secte du sang II – 111 victimes, 50 témoins, 50 coupables (par Loïs Sasek, le 27 octobre 2023) www.kla.tv/27305]

[Loïs Sasek] Lena Jensen, victime d'abus, décrit les mêmes expériences avec les tribunaux : ceux-ci ont favorisé les auteurs des faits jusqu'à ce que la procédure soit classée sans suite.

N° 1 : Témoignage d'un officier de police judiciaire (anonyme)

[1 024 survivants d'abus rituels sataniques et ça ne s'arrête pas là ! #SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek (du 31/10/2025) www.kla.tv/39264]

Un officier de police judiciaire rapporte également que les policiers se heurtent à des obstacles lorsqu'ils enquêtent sur ces affaires. D'après ses déclarations, ils sont victimes de harcèlement, mis au ban – ou se voient retirer l'affaire. On peut leur reprocher de ne pas être assez objectif, d'être trop proche de la victime ou d'avoir des préjugés. Il rapporte en outre qu'un si grand nombre de victimes font les mêmes récits horribles de violences rituelles que, dans son esprit, toutes les sonnettes d'alarme se déclenchent. Ces faits doivent donc bel et bien exister, même si « on préfère ne pas y penser ». Il ne doit toutefois pas parler ouvertement de la violence rituelle, c'est pourquoi il doit faire ces déclarations de manière anonyme.

Ce n'était là qu'un petit aperçu des témoignages de survivants de violences rituelles sataniques dont dispose Kla.TV. Un fil conducteur relie tous ces cas : ils décrivent un cercle de pouvoir fondé sur des crimes judiciaires. Certaines personnes occupant des postes très

haut placés n'enquêtent pas sur leurs pairs, mais font obstruction, font traîner les choses en longueur et étouffent les affaires. Quiconque dévoile la vérité est poursuivi, emprisonné ou discrédité. D'après de nombreux témoignages, ce sont au contraire les réseaux de malfaiteurs qui sont protégés. [Dissimulation de preuves par des fonctionnaires] Des juges, des procureurs et des responsables de la police influents, occupant des postes stratégiques, protègent les auteurs des faits, et non les victimes, et sont souvent récompensés pour cela : ils conservent leur poste sans encombre, voire obtiennent des promotions. Selon de nombreux témoins, des éléments de preuve disparaissent dans les locaux de la police et des parquets. On voit sans cesse des enquêtes traîner jusqu'à ce que le délai de prescription expire, tandis que ceux qui dénoncent ces faits sont sanctionnés par des peines d'emprisonnement et des interdictions d'exercer. Ce cercle fermé, composé de coupables, de protégés et de profiteurs, veille à ce que les noms des complices ne soient pas révélés. Toutes ces voix révèlent la tendance suivante : un réseau élitiste regroupant la justice, la politique, les services secrets et les médias protège, couvre et favorise apparemment des réseaux pédocriminels. Les médias traditionnels discréditent généralement ceux qui révèlent ces affaires ou passent sous silence les imbroglios qui touchent les plus hautes sphères du gouvernement. Aidez-nous donc à donner la parole aux victimes et aux témoins sans défense, afin que de plus en plus de personnes en prennent connaissance et que de telles atrocités ne puissent plus se produire dans l'ombre, en toute impunité.

Nous clôturons cette émission spéciale Halloween 2026 par une réflexion.

Une secte sataniste allemande a publié sur Internet des images de ses sinistres galeries souterraines et de ses salles situées dans une ruine isolée. On peut voir des centaines de crânes sur les murs, les colonnes et dans les niches. Au vu des nombreuses atrocités satanistes dont on a eu connaissance, il serait urgent de déterminer si ces crânes sont authentiques et, dans l'affirmative, qui sont les victimes. On pourrait penser que les satanistes ne montreraient tout de même pas cela ouvertement ! Mais l'un des principes des satanistes consiste à « dissimuler leurs secrets au grand jour ». C'est ce qui se passe dans l'art, le cinéma et la culture, ainsi que lors de fêtes telles qu'Halloween ou la nuit de Walpurgis [anniversaire de Satan]. Restez donc vigilants et diffusez cette émission ainsi que l'intégralité de la série consacrée à la secte du sang : www.kla.tv/SecteDuSang

Kla.TV tient à souligner expressément que toutes ces victimes s'expriment ici sans censure, afin de respecter sa mission d'information sans censure. Il ne s'agit en aucun cas de laisser entendre que tous les membres de la police et de la justice sont soupçonnés de manière générale d'être impliqués dans ces crimes dont ils témoignent.

[Jingle-Vetopedia :] Violence rituelle : Des milliers de survivants et de témoins font état d'une secte d'élite opérant à l'échelle mondiale, qui commet des abus d'une cruauté inimaginable sur des bébés, des enfants et des adultes. En s'appuyant sur des sources fiables et des preuves solidement étayées, Vetopedia brise le silence et rend compte de ce que les médias du système passent sous silence.

Aidez-nous à faire connaître cet outil unique au monde et à enrichir la base de données internationale ! Vetopedia – l'encyclopédie libre des contre voix. Là où l'histoire contemporaine est documentée en toute honnêteté. Pour en savoir plus : <https://vetopedia.org/fr/startpage>

de sth, ls

Sources :

Chiffre d'affaires d'Halloween :

<https://einzelhandel.de/halloween>

Violence rituelle : défaillances de la justice dans 50 affaires – émission à l'occasion d'Halloween

Fanta-Univers :

<https://www.coca-cola.com/de/de/offerings/fanta-halloween/fanta-halloween-haunted-universe>

Calendrier d'Halloween :

https://www.hitschies.de/products/heidi-klum-x-hitschies-halloweenkalender?gad_source=1&gad_campaignid=23924964175&gclid=EAlaIQobChMlnpzH4peAlwMV-lxoCR2-zSdQEAAAYASAAEgLQ2fD_BwE

Satanisme, cannibalisme et sacrifices humains en Allemagne - Reportage de ZDF 2002

<https://www.youtube.com/watch?v=02A75ogECtg>

Vie d'enfer Partie 1/2

https://www.youtube.com/watch?v=gt_zarDxliU

Commission d'enquête « Sogenannte Sekten und Psychogruppen »

<https://www.renate-rennebach-stiftung.de/enquetekommission.html>

Interview de Sammy Woodhouse : La VÉRITÉ CHOQUANTE de l'enquête sur les gangs de grooming

<https://voxpulimmedia.com/post/the-shocking-truth-from-the-grooming-gang-inquiry-sammy-woodhouse-interview>

Emily Montefusco « Light System » - Mon père m'a rituellement maltraitée et m'a livrée à des inconnus

<https://www.youtube.com/watch?v=e0SxnWp6jqs>

Della - Démasquer mon père, maquilleur à Hollywood

<https://www.youtube.com/watch?v=RVsd5owxDfg>

Interview avec Sandra Navidi

<https://www.youtube.com/watch?v=5BXCZGZXaSk>

Snuff Factory - Lieu d'horreur(entretien avec le Dr Marcel Polte)

www.kla.tv/25367

Très vastes collections de sources sur le sujet dans les émissions suivantes :

La secte du sang - 27 victimes, 27 témoins (de Loïs Sasek)

www.kla.tv/24016

La secte du sang II - 111 victimes, 50 témoins, 50 auteurs (de Loïs Sasek)

www.kla.tv/27305

La fin de la secte du sang (partie 3) - 247 victimes, 135 témoins, 172 auteurs et complices (de Loïs Sasek)

www.kla.tv/30863

1024 survivants d'abus rituels sataniques et le flot ne s'arrête pas !

Violence rituelle : défaillances de la justice dans 50 affaires - émission à l'occasion d'Halloween

#SatanicRitualAbuse (SRA) par Loïs Sasek
www.kla.tv/39264

SCANDALE : La justice impliquée dans des réseaux pédocriminels
www.kla.tv/28795

Cela pourrait aussi vous intéresser :

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ des choses peu entendues, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous !

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter : www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité :

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la presse du système, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet !

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence : [Licence Kla.TV standard](#)

Kla.TV produit toutes ses émissions bénévolement et sans but lucratif. La diffusion de nos produits par votre intermédiaire est notre seul salaire !
Pour en savoir plus : www.kla.tv/licence